

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Band: 8/9 (1878)
Heft: 12

Artikel: Le nouveau bâtiment des écoles des filles à Vevey (Vaud)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INHALT. — Obere Rheinbrücke in Basel. Correspondenz. (Mit einer Tafel als Beilage). — Le nouveau bâtiment des écoles des filles à Vevey (Vaud). (Avec 3 Clichés.) — Kleine Mittheilungen: Eiserner Oberbau für Grubenschienen. — Die schmiedeiserne Dachstuhl-Construction über den grossen Börsensaal in Zürich. Berichtigung. — Submissionsanzeiger. — Chronik: Eisenbahnen. — Eisenpreise in England, mitgetheilt von Herrn Ernst Arbenz in Winterthur. — Verschiedene Preise des Metallmarktes loco London. — Stellenvermittlung der Gesellschaft ehemaliger Studirender des eidgenössischen Polytechnikums in Zürich.

TECHNISCHE BEILAGE. — Obere Rheinbrücke in Basel.

Obere Rheinbrücke in Basel.

Correspondenz.

(Mit 1 Tafel als Beilage.)

Nach Wiederherstellung des durch die Hochwasser vom 5. und 6. Juni theilweise zerstörten Transportsteiges, wurden die Versenkungsarbeiten am rechtseitigen Strompfeiler wieder aufgenommen und der Caisson dieses Pfeilers bis zum 11. Juli auf die Quote — 7,70 *m* unter dem Nullpunkt des Basler Rheinpegels, oder auf 6,70 *m* Tiefe unter das Rheinbett hinuntergelassen. Da das Hochgerüst dieses Pfeilers durch obenerwähntes Hochwasser gelitten hatte, war dasselbe abgebrochen worden und die Versenkung der letzten 1,20 *m* fand statt, ohne dass der Caisson noch aufgehängt gewesen wäre. Es befindet sich derselbe nun vollständig im festen blauen Letten, im Mittel 3,30 *m* tief eingebettet. Sofort nach erfolgter Festsetzung wurde mit der Ausbetonirung desselben begonnen; hierfür nur Dyckerhoff-Cement verwendet und diese Arbeit innerhalb drei Tagen und zwei Nächten vollendet.

Als Ergänzung der bisher über den Pfeilerbau gemachten Mittheilungen kann die in der Beilage enthaltene graphische Darstellung des Baufortschrittes der beiden Strompfeiler dienen. Die fortschreitende Versenkung der beiden Caissons, die vorgekommenen Aufenthalte und deren Ursachen, die Fortschritte des Mauerwerkes, sowie der Wasserstand des Rheines an der Baustelle sind darin übersichtlich angegeben. Der Caisson hat, wie früher schon mitgetheilt worden, eine Länge von 24,50 *m* und eine Breite von 7,10 *m*; die Decke ist 0,80 *m* hoch, der lichte Raum 2,20 *m*, die Gesamthöhe des Caissons beträgt somit 3,00 *m* und der Quadrat-Inhalt der Grundfläche desselben 163 *m*². Das Gewicht eines Caissons ohne Aufhängevorrichtung, Schleusen und Einsteigrohren, beläuft sich auf circa 80 *T*.

Von den Maurer- und Steinhauerarbeiten für den ganzen Brückenbau fehlen dato nur noch die beidseitigen Stirnmauern des linkseitigen Widerlagers, der Theil des rechtseitigen Strompfeilers zwischen den Auflagern der eisernen Gewölbträger und der Brückenbahn, der Treppenbau auf dem rechten Rheinufer und die drei Gewölbe zwischen besagtem Treppenbau und den bereits erstellten Stützmauern.

Diese sämtlichen Maurerarbeiten könnten in den nächsten 6—8 Wochen bewältigt werden. Immerhin sind die Maurerarbeiten so weit fortgeschritten, dass die Aufstellung der Eisenconstruction nirgends gehindert ist.

Es hat diese Aufstellung nunmehr ebenfalls begonnen und zwar in der grössten Oeffnung, derjenigen von 65,18 *m* Weite auf der Grossbaslerseite, die Aufstellung des für die Zusammenstellung der eisernen Bogen nothwendigen Gerüstes, aus sieben Bogen bestehend, oben vollständig eingeschaalt, sodann die Aufstellung der Krahnengerüste, nothwendig zum Aufziehen der verschiedenen Eisentheile und zu deren Versetzung, nahm volle vier Wochen in Anspruch und wurde erst den 24. August vollendet, daher erst den 26. mit dem Versetzen der Eisentheile begonnen werden konnte. Es liegt nun im Plane, zuerst die Bogenstellung der weitesten Oeffnung, dann diejenige der 6,0 *m* kleinern auf der Kleinbaslerseite und erst zuletzt die mittlere 62,18 *m* weite Oeffnung zu überbauen. Für die Kleinbasler-Oeffnung ist ein besonderes Hochgerüst gegenwärtig in Arbeit, während zur Montirung der Mittelöffnung das Hochgerüst der linkseitigen Oeffnung verwendet wird. Damit nach Ausschaltung

der Eisenconstruction der linke Strompfeiler dem einseitigen Schub sicherer widersteht, wird er mittelst eiserner Zugbänder, die in der Mitte belastet werden, mit dem linken Widerlager auf so lange verbunden, bis die Mittelöffnung ebenfalls montirt ist.

* * *

Le nouveau bâtiment des écoles des filles à Vevey (Vaud).

(Avec une planche.)

La construction de ce bâtiment destiné à remplacer l'ancien local devenu insuffisant, fut décrétée par le Conseil communal dans sa séance du 17 mai 1872.

En conséquence de cette décision, la Municipalité ouvrit un concours qui eut pour résultat l'envoi de 18 projets auxquels le jury décerna les primes suivantes:

- 3 deuxièmes prix, *ex equo*, de 700 fr. chacun à Messieurs
Moritz, architecte à Stuttgart,
Recordon, architecte à Vevey,
Rouge & Monneron, architectes à Lausanne.

Un troisième prix de fr. 400 à Messieurs

Ritscher de Steinbeck & Stadler, à Stuttgart,

enfin une mention honorable à un architecte de Lausanne.

Toutefois, vu la dépense considérable qui était à prévoir, la construction d'un bâtiment neuf fut remise en question et ce n'est qu'en mai 1874 que le Conseil communal ratifiait sa décision de 1872.

L'élaboration du projet définitif, d'après un programme quelque peu modifié, ainsi que l'exécution du bâtiment en question fut confiée à Mr. Recordon, ci-dessus désigné.

Les travaux sur le terrain commencèrent le 27 avril 1875 et avancèrent cette année-là aussi rapidement que le permit l'été exceptionnellement pluvieux qui survint.

Le 18 septembre de la même année on déposait dans une cavité, ménagée à cet effet dans le sousbassement, la boîte traditionnelle contenant des documents relatifs à l'époque.

Après avoir été interrompus durant les mois les plus rigoureux de l'hiver, les travaux reprirent vigoureusement aux premiers beaux jours et le 8 juillet 1876 on posa le bouquet sur la clef du fronton de la façade principale.

Enfin le 5 mai 1877, les travaux étant alors entièrement achevés, le bâtiment fut inauguré sous les auspices de Messieurs Boiceau, Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud et chef du département de l'instruction publique et des cultes, — Alfred Loude, Syndic de la ville de Vevey, — et Charles Guisan, docteur, Président de la Commission d'inspection des écoles en la même ville.

Le bâtiment qui nous occupe, symétrique dans son ensemble, comprend cependant deux parties entièrement distinctes l'une de l'autre.

1. L'école primaire, occupant l'aile à l'Est et une partie du centre.

Elle comprend:

8 salles pour 60 élèves, mesurant

$$7,20 \text{ m} \times 11,50 \text{ m} = 82,80 \text{ m}^2, \text{ soit } 1,370 \text{ m}^2 \text{ par élève.}$$

3 salles pour 48 élèves, mesurant

$$7,20 \text{ m} \times 10,20 \text{ m} = 73,450 \text{ m}^2, \text{ soit } 1,530 \text{ m}^2 \text{ par élève.}$$

2. L'école supérieure, occupant principalement l'aile à l'Ouest.

Elle comprend:

6 salles pour 30 à 36 élèves, mesurant

$$7,20 \text{ m} \times 8,20 \text{ m} = 59,040 \text{ m}^2, \text{ soit } 1,640 \text{ m}^2 - 1,970 \text{ m}^2 \text{ par élève.}$$

1 salle pour 48 élèves, mesurant

$$7,20 \text{ m} \times 10,20 \text{ m} = 73,450 \text{ m}^2, \text{ soit } 1,530 \text{ m}^2 \text{ par élève.}$$

1 salle double pour l'enseignement collectif du dessin, de la religion et du chant; elle se compose de deux

salles réunies de 48 élèves mais n'en recevra en général que 72 au maximum.

1 salle de gymnastique en sous-sol, de 165,00 m^3 et 767,000 m^3 .

C'est ici le cas de remarquer que grâce à la disposition du terrain, la meilleure partie du sous-sol se trouve entièrement dégagée au Midi et à l'Est, ce qui a permis d'y aménager des

salles d'école parfaitement saines et bien éclairées; elles ne se distinguent des salles du rez-de-chaussée et des étages que par leur hauteur encore très-respectable de 3,450 m , mesurée dans le vide, tandis qu'au rez-de-chaussée nous trouvons 4,200 m et aux étages 4,00 m .

D'après les chiffres qui précèdent, nous déduisons que le cube d'air par élève varie entre 6,100 m^3 et 8,300 m^3 sauf

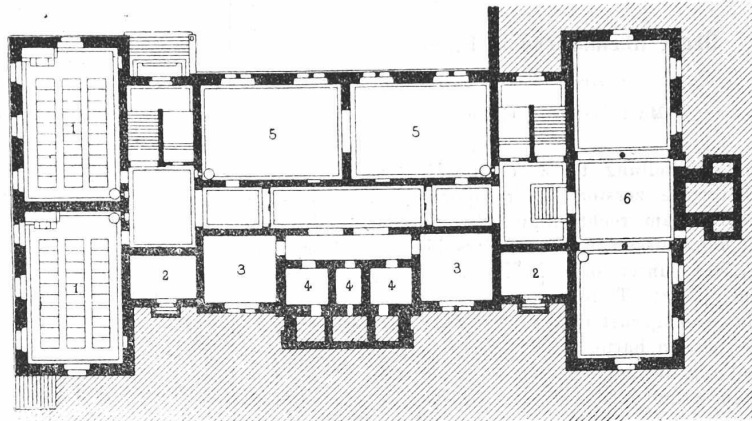
Bâtiment des écoles de filles à Vevey.

Legende.

Sous-sol.

- Ecole primaire.*
- 1 Salles disponibles
 - 2 2 Fosses mobiles
 - 3 3 Combustible
 - 4 4 4 Caves
- Ecole supérieure.*
- 5 5 Salle de dessin et chant
 - 6 6 Salle de gymnastique

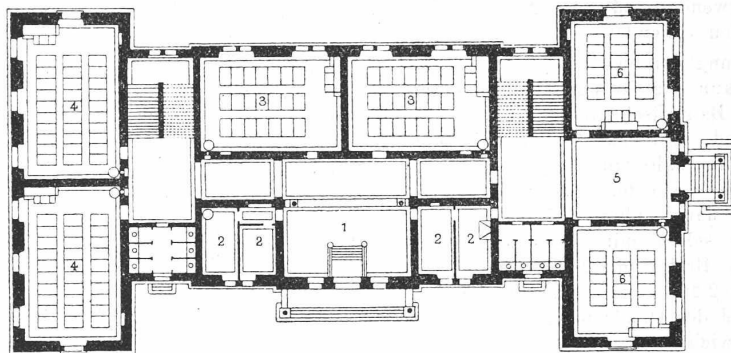
Plan du sous-sol.



Rez-de-chaussée.

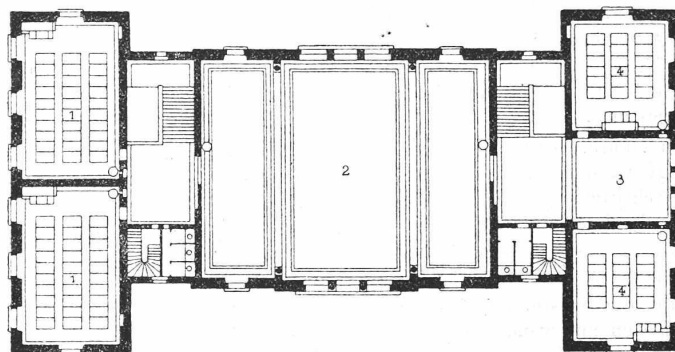
- Ecole primaire.*
- 1 Vestibule d'entrée
 - 2 Concierge
 - 3 Salles pour 48 élèves
 - 4 Salles pour 60 élèves
- Ecole supérieure.*
- 5 Vestibule d'entrée
 - 6 Salles pour 30 à 36 élèves
- Premier Etage.**
- 2 2 à droite direction
 - 2 2 à gauche maîtresses
 - Le reste est semblable au rez-de-chaussée.

Plan du rez-de-chaussée.

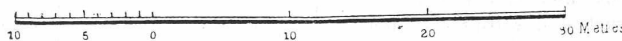


Plan du second Etage.

- Second Etage.**
- Ecole primaire.*
- 1 Salles pour 60 élèves
 - 2 Grande salle (Aula)
- Ecole supérieure.*
- 3 Vestibule
 - 4 Salles de 30 à 36 élèves



Echelle: 1 : 500.



dans deux salles du sous-sol où il se trouve réduit à 4,750 m^3 en raison de la hauteur moins considérable des dites salles.

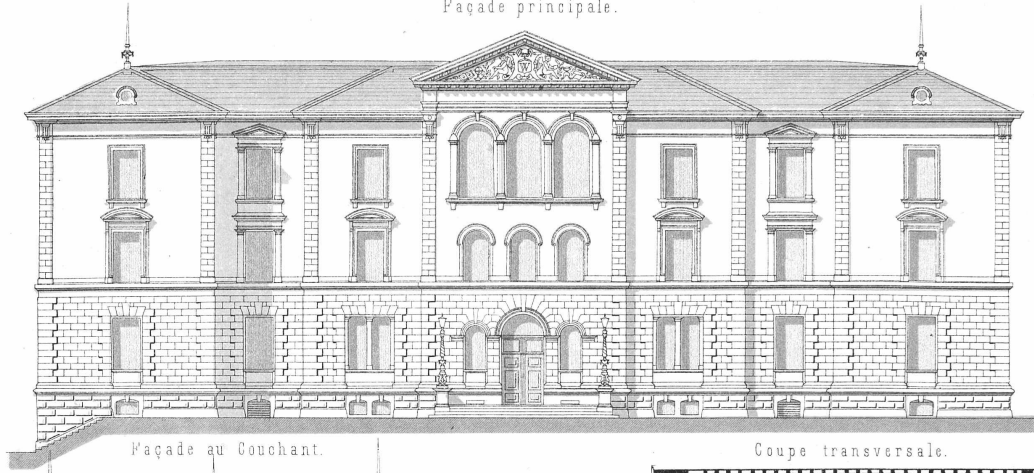
Le bâtiment comprend en outre:

- 1 grande salle (aula) 21,00 m \times 16,35 m = 343,00 m^3 □, commune aux deux écoles,
- 1 salle pour la direction,

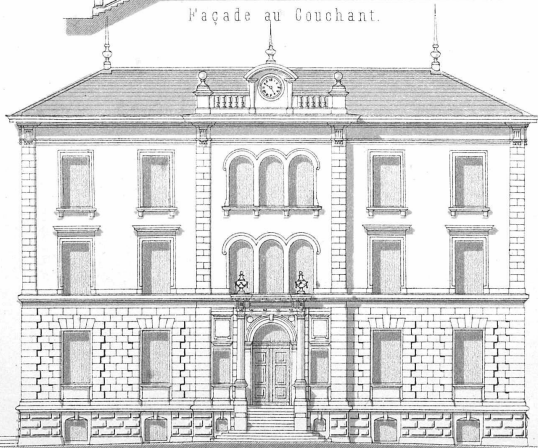
- 1 salle pour les maîtresses,
- 4 locaux d'arrêts pour l'école primaire,
- 1 appartement de concierge ainsi que toutes les dépendances nécessaires.

En résumé, nous voyons que les locaux mis à la disposition des autorités scolaires peuvent recevoir

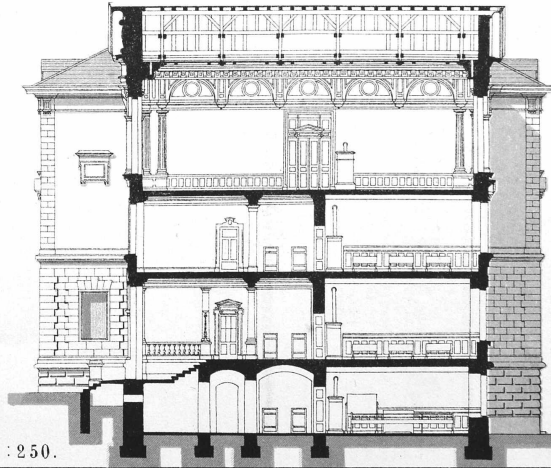
Façade principale.



Façade au Couchant.



Coupe transversale.



1 : 250.

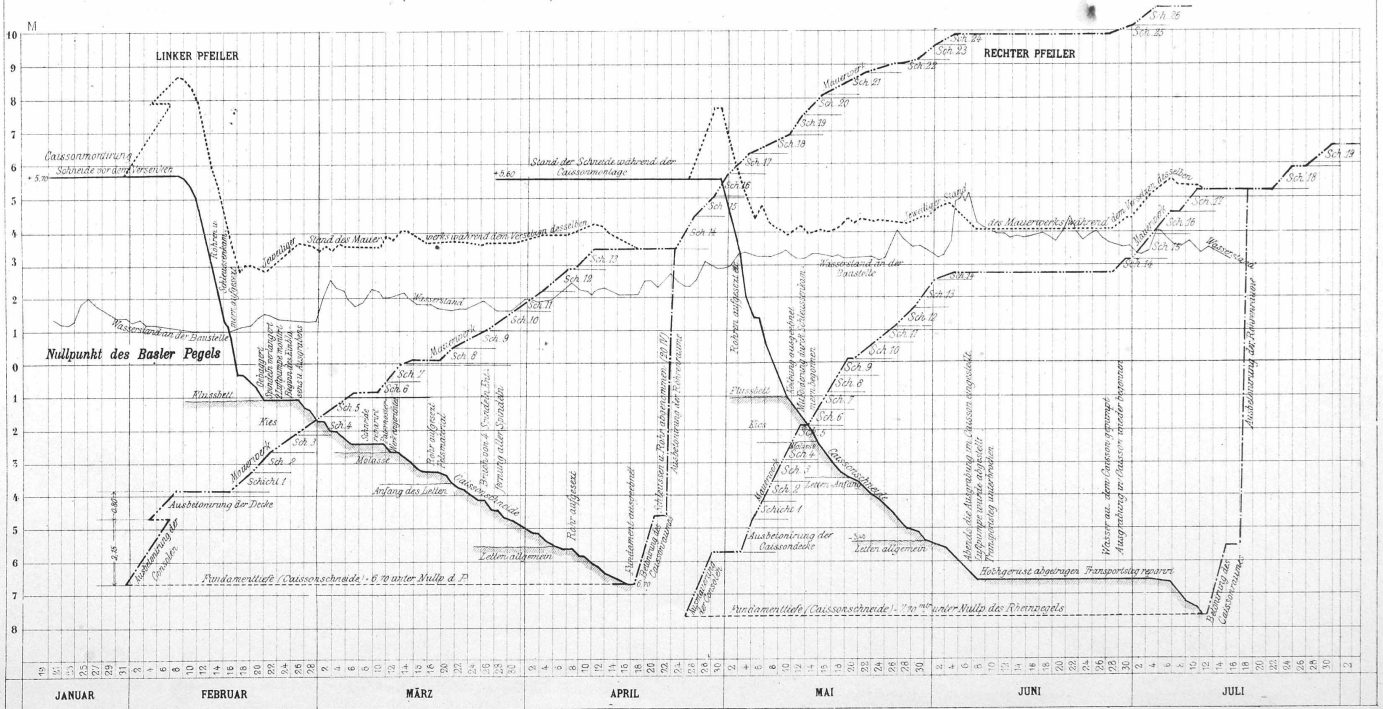
Seite / page

82(3)

leer / vide /
blank

OBERE RHEINBRÜCKE BASEL

GRAPHISCHE DARSTELLUNG DES BAUFORTSCHRITTES



Verlag Orell Füssli & Co

Aus Orell Füssli & Co

Seite / page

82(5)

leer / vide /
blank

624 élèves à l'école primaire,
264 " " " supérieure; soit en total

888 élèves, en faisant abstraction de la salle pour l'enseignement collectif (96 places) ainsi que de l'aula.

Toutes les salles sont bien éclairées, la lumière venant toujours soit à gauche des élèves seulement, soit à gauche et par derrière. Les fenêtres des ailes, situées en face des élèves n'ont été bouchées en aucun cas; elles sont très-utiles pour l'aéragé des salles; par contre les volets en restent fermés durant les heures de leçons.

La proportion de la surface des fenêtres utilisées relativement à la surface des planchers, varie de 14 à 20 0/0. L'expérience d'une année a prouvé que cette proportion suffisait entièrement, même durant les jours les plus courts de l'hiver.

Il est vrai que le bâtiment est et restera entièrement libre, de tous les côtés dans un rayon assez étendu. — A cette occasion qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre sentiment qu'à l'égard de l'éclairage des salles d'école on peut aller et on va parfois trop loin en perçant les murs tellement à jour que, non-seulement la solidité de la construction, en est compromise, mais encore que l'aspect des salles y perd aussi ce confortable que l'on aime à constater dans une école.

En ceci comme en toutes choses il faut se garder des excès et sans vouloir nous étendre davantage sur ce sujet, nous nous bornerons seulement à rappeler encore combien le chauffage d'un local très-percé à jour devient difficile; combien il devient peu aisé aussi d'adapter aux fenêtres une fermeture simple pratique et solide pour remplacer les volets à jalousies qui deviennent impossibles et que, quoi qu'on en dise, l'on n'est pas encore arrivé à remplacer avantageusement. Déplorons enfin, l'adoption de dispositions de salles comportant des fenêtres sur trois faces, disposition que l'on rencontre parfois dans nos écoles modernes, dans le but d'obtenir une proportion exagérée de lumière, sans songer que le faux-jour qui en résulte est plus nuisible aux yeux des enfants qu'une lumière moins intense mais bien dirigée.

Quant au chauffage du bâtiment, les autorités municipales frappées des inconvénients que présentent souvent les calorifères ordinaires et ne pouvant se résoudre à adopter un chauffage à l'eau chaude trop rarement expérimenté dans la contrée, se décidèrent après mûr examen à adopter un système de poêles à ventilation qui a donné de bons résultats quoique le service en soit fort compliqué, lorsqu'il s'agit du chauffage de 15 à 20 salles.

Chaque salle possède son poêle qui se chauffe et se règle depuis les corridors. Il se compose d'un foyer en tôle garni de briques réfractaires au dessus duquel s'élève un cylindre à nervures, le tout enveloppé d'un manteau en tôle. L'air frais, appelé du dehors, traverse des canaux ménagés dans les murs, circule entre les deux enveloppes, s'y réchauffe et s'échappe par le haut non sans avoir rencontré sur son passage un récipient d'eau qui lui procure le degré d'humidité voulu. L'air vicié refoulé par l'appel constant d'air pur trouve à s'échapper par des canaux à larges sections dont l'orifice se trouve à quelques pouces au dessus du plancher et qui aboutissent dans les combles du bâtiment.

Ce système, si simple soit-il, a donné des résultats satisfaisants.

Quant à la ventilation d'été, il a été largement pourvu à ce qu'elle puisse s'effectuer naturellement.

L'installation des water-closets peut être considérée comme laissant peu ou rien à désirer au point de vue du résultat obtenu. Le système adopté est celui des fosses-mobiles, avec irrigation intermittente et automatique, organisée de telle façon que chacune des 25 cuvettes existantes se trouve lavée une fois tous les quarts d'heure tant le jour que la nuit. Une modeste concession d'eau de 8 litres à la minute suffit et au delà pour ce service.

Les principaux avantages de cette installation sont la parfaite propreté tant des cuvettes que des colonnes de descente, ainsi que la suppression des appareils soi-disant inodores inadmissibles dans les écoles.

A notre avis, la difficulté à résoudre dans ces cas-là n'est pas tant d'établir un système de ventilation énergique, mais bien plutôt de rendre cette ventilation superflue ou du moins secondaire en réduisant à un minimum la formation des miasmes, résultat qui a été obtenu dans le cas qui nous occupe.

Toutefois, par surcroît de précautions, et vu la position assez centrale des water-closets, on n'a pas cru pouvoir supprimer la ventilation.

Elle s'effectue d'abord par les colonnes de descente prolongées par le haut jusqu'au dessus du toit après avoir reçu un tuyau de moindre section partant de la fosse mobile. Chaque cabinet a de plus son canal *spécial* de ventilation, muni d'un bec de gaz, dont l'emploi toutefois n'a pas encore été nécessaire, si ce n'est comme éclairage.

Revenant aux salles d'école, il nous reste à en dire qu'elles sont très-simples comme aménagement, toutefois elles ont un aspect confortable qui produit une heureuse impression.

Une boiserie en sapin verni au copal, de 1,50 ^m de hauteur, règne tout autour.

L'ameublement se compose de tables à deux places, système Largiadèr, fournies par Messieurs Wolf & Weiss, ingénieurs à Zurich; ces tables, construites avec soin, sont en fonte et bois dur à l'école supérieure, en sapin à l'école primaire.

Il nous reste à mentionner les deux préaux complètement séparés l'un de l'autre ainsi que les écoles dont ils dépendent. Ils ont chacun leur fontaine et sont plantés de tilleuls. Ce qui les caractérise quelque peu, ce sont les clôtures composées de grands piliers en marbre de Colombey (Valais). Une grille d'un dessin très-simple dans le bas, une pergola à l'italienne dans le haut, servent à les relier entre eux. L'effet de cette clôture promet de devenir satisfaisant lorsque la vigne du Canada aura revêtu le tout de son opulente verdure.

Voici enfin quelques chiffres présentant quelque intérêt:

Surface totale du terrain 3580,00 ^m□

se répartissant comme suit:

Surface des préaux	2358,00 ^m □
Dégagement sur la route d'accès	232,00 "
Bâtiment lui même, non compris les escaliers extérieurs	990,00 "
Total comme ci-dessus:	3580,00 ^m □

Dimensions principales du bâtiment:

Longueur totale	48,60 ^m
Largeur (par les ailes)	25,00 ^m
Cube du bâtiment, dès le niveau de sous-sol jusqu'au-dessus des corniches	18 300,000 ^m ³
Coût du bâtiment lui-même	fr. 380 214,00
Coût des préaux, plantations, fontaines et clôtures	" 23 401,00
Coût du mobilier	" 22 931,00
Total	fr. 426 546,00

non compris les honoraires de l'architecte.

Enfin:

Prix de revient du mètre carré de surface bâtie	fr. 384,00
Prix de revient du mètre cube du bâtiment	" 20,77

* * *

Kleine Mittheilungen.

Eiserner Oberbau für Grubenschienen. — Auf der Eisenhütte der Actiengesellschaft Phönix bei Ruhrort, wird seit Anfang dieses Jahres, nach einem dem Ingenieur *F. Freudenberg* zu Laar bei Ruhrort patentirten Verfahren, ein eiserner Oberbau für ein- und zweispurige Grubenbahnen ausgeführt, welcher bereits auf verschiedenen Steinkohlengruben, Hüttenwerken und Coaksanstalten des Oberbergamtsbezirkes Dortmund practische Verwendung gefunden hat. Die Construction dieses Oberbaues beruht im Wesentlichen darauf, dass seitlich ausgebogene Schie-